

Cinéma Tout Ecran

Festival International du Film et de la Télévision
Règlement 2001 – Sélection officielle

1. Organisation et objectifs

La 7ème édition internationale de *CINEMA TOUT ECRAN (CTE)* aura lieu du 22 au 28 octobre 2001. *CTE* est organisé en partenariat avec Fonction: Cinéma, SRG SSR idée suisse, TSR-SF DRS-TSI (Télévisions Suisses), TV5, La Loterie Romande, La Tribune de Genève, Hôtel Le Richemond, et en collaboration avec Canal+ et La Sept ARTE. Les objectifs du festival sont de présenter en compétition des films d'auteur de qualité produits par/pour la télévision, qui reflètent le regard du cinéaste sur notre société, de favoriser la rencontre entre professionnels de l'audiovisuel et de mettre en avant les nouvelles technologies.

2. Conditions de participation

La sélection s'effectue sur la production 2000-2001. Peut être soumis à la sélection tout film de fiction produit par/pour la télévision selon les durées standards. Formats acceptés: 35mm, 16mm, Beta SP. Le film doit être inédit au cinéma et à la télévision dans les pays limitrophes de la Suisse.

3. Inscription et sélection

Le formulaire d'inscription des films est soumis au comité de sélection avant le 20 août 2001 à *CTE* accompagné d'une copie du film en VHS (PAL, SECAM ou NTSC) et 2 photos du film. Les cassettes vidéo doivent être envoyées par poste (préciser "sans valeur commerciale") à: CINEMA TOUT ECRAN, 16 Rue Général Dufour - CP 5305, 1211 Genève 11, CH. En raison du nombre important des films soumis, les cassettes vidéo ne sont en principe pas renvoyées. Les producteurs et/ou cinéastes des films sélectionnés seront informés au plus tard en septembre 2001. Si aucun avis est adressé jusqu'à cette date, cela signifie que le film n'a malheureusement pas été sélectionné.

4. Expédition et renvoi des films

Film: les copies 16mm et 35 mm des films sélectionnés devront être envoyées à *CTE*, en accord avec la direction du Festival, par le transporteur officiel CROWE à l'adresse suivante:

Cinéma Tout Ecran c/o CROWE + CO. SA

Aérogare Fret, Case Postale 1054

1211 Genève 5 Aéroport – Suisse

Tel. +41 22 717 87 07 – Fax +41 22 717 87 17

Vidéo: les copies vidéo/DVD doivent être envoyées par poste (bien préciser "sans valeur commerciale") à:

CINEMA TOUT ECRAN, 16 Rue Général Dufour - CP 5305, CH-1211 Genève

Les frais d'envoi sont à la charge de l'expéditeur, les frais d'importation en Suisse sont pris en charge par le Festival. Pour le renvoi, le Festival prend à sa charge les frais d'exportation de Suisse et les frais de transport jusqu'au pays de destination, à l'exception des autres frais (frais de réimportation, TVA, magasinage, etc.). Les copies seront retournées à leur expéditeur dès la fin du festival, à l'exception des cassettes vidéo VHS des films sélectionnés qui seront conservées dans les archives de *CTE*.

5. Assurance

Les frais d'assurance entre la réception et le renvoi des copies sont à la charge de *CTE*. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité de *CTE* n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.

6. Sous-titrage

Pour les films sélectionnés, le sous-titrage en français est vivement conseillé afin de faciliter leur promotion.

7. Invitations

CTE prendra en charge l'hébergement (3 nuits) et les repas des invités qui ont un film en sélection officielle.

8. Prix et Jury

Un jury composé de personnalités internationales du cinéma décernera les prix suivants: "*Grand Prix*" pour le meilleur film (CHF 10'000.- offert par la Ville de Genève), "*Prix Spécial du Jury*" pour le meilleur réalisateur (CHF 10'000.- offert par l'Etat de Genève), "*Prix d'interprétation féminine*", "*Prix d'interprétation masculine*" (CHF 5000.- chacun, offert par Le Richemond), "*Meilleur scénario*" (CHF 2000.- offert par la Ville de Genève), "*Prix Encouragement à la Distribution*" (prestations de sous-titrage par Titra Film).

9. Distribution des films

Afin de faciliter la promotion du festival, la participation à *CTE* implique l'autorisation du passage de bandes-annonces des films à la télévision ainsi que la projection des films dans les salles de cinéma du festival.

10. Cas non prévus et contestations

Le responsable du festival est chargé de régler les cas non prévus au présent règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions exposées ci-dessus sur demande expresse et motivée. La participation à *CTE* implique l'acceptation sans réserve de tous les termes du présent règlement.